

Le Courriel d information

n°184 – Vendredi 10 novembre 2000.

COMBATTRE LA PAUVRETE

Dans ce numéro

En bref...

1- Alerte rouge sur le « 133 ». Voici le texte original de la proposition de la Commission européenne.
2- Le grand méchant loup. « Combattre la pauvreté » c est le titre du dernier rapport de la Banque mondiale. Il faut l avoir lu pour bien comprendre le virage de la politique de communication qu entreprend La Banque comme elle aime se nommer elle-même. Cela fait partie du visage qu on entend nous opposer à partir de maintenant.
3- A l occasion du sommet ASEM3 d octobre. Un compte rendu sur les mobilisations qui ont eu lieu récemment en Corée. L occasion aussi de mieux connaître ce qui se passe en Asie.
4- Campagne pour une ONU indépendante du capital. Nous avions déjà évoqué le sujet en septembre lors de la présence d ATTAC aux côtés des différents mouvements à l occasion de la réunion des chefs d état durant le Forum 2000 de l ONU. Voici la présentation d une campagne qui a déjà débuté aux USA.
5- Taxe Tobin. Une conférence sur la Taxe Tobin et les paradis fiscaux va se dérouler à Genève la semaine prochaine. Pour celles et ceux qui pourraient y assister nous vous engageons à y aller.

Alerte rouge sur le « 133 »

Grâce aux recherche d un correspondant électronique d un groupe local, T. R., nous avons pu trouver un document original datant du 26 octobre 2000 et faisant état de la modification de l article 133. Nous vous présentons ci-après quelques extraits. Vous pouvez trouver le document à l adresse :
http://europa.eu.int/comm/igc2000/geninfo/confer4789_fr.pdf

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

Bruxelles, le 26 octobre 2000
CONFER 4789/00
NOTE DE LA PRÉSIDENCE
Objet: CIG 2000 – Extension du vote à la majorité qualifiée

CONCLUSION D'ACCORDS INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES SERVICES

Les questions traitées dans la plupart des accords bilatéraux commerciaux et dans le cadre de l'OMC relevant en partie de la compétence exclusive de la Communauté et de la compétence des États membres, la position commune de l'Union doit généralement être adoptée de commun accord, ce qui comporte un risque de blocage qui s'aggravera avec les futurs élargissements. A la lumière des dernières discussions sur cette question, les Représentants sont invités d'examiner les deux options suivantes:

Option 1 Prévoir une extension du champ d'application de la politique commerciale commune pour couvrir les services, les investissements et les droits de propriété



intellectuelle en ajoutant une telle référence au premier paragraphe de l'article 133.

Option 2 Prévoir une extension du champ d'application de la politique commerciale commune pour couvrir les services, et les droits de propriété intellectuelle en couvrant certains aspects précis de ces domaines (à énumérer dans un protocole) par l'ajout d'un nouveau paragraphe 5 qui remplacerait le paragraphe 5 actuel.

Au-delà de ces deux options, les Représentants sont invités à se prononcer sur l'opportunité d'inclure également dans le traité un nouveau protocole établissant des règles de procédure qui permettraient d'établir dans tous les cas une position commune dans le cadre de l'OMC à la majorité qualifiée.

OPTION 1 ARTICLE 133 TCE

1. La politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne les modifications tarifaires, la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux relatifs aux échanges de marchandises et services, aux investissements et aux droits de propriété intellectuelle, l'uniformisation des mesures de libération, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celles à prendre en cas de dumping et de subventions.
2. La Commission, pour la mise en œ uvre de la politique commerciale commune, soumet des propositions au Conseil.
3. Si des accords avec un ou plusieurs États ou organisations internationales doivent être négociés, la Commission présente des recommandations au Conseil, qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires. Ces négociations sont conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil pour l'assister dans cette tâche et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser. La Présidence peut accompagner la Commission si le Conseil l'estime approprié. Les dispositions pertinentes de l'article 300 sont applicables.
4. Dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées par le présent article, le Conseil statue à la majorité qualifiée.
5. [Paragraphe supprimé]

OPTION 2 ARTICLE 133 TCE

1. La politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne les modifications tarifaires, la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux, l'uniformisation des mesures de libération, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celles à prendre en cas de dumping et de subventions.
2. La Commission, pour la mise en œ uvre de la politique commerciale commune, soumet des propositions au Conseil.
3. Si des accords avec un ou plusieurs États ou organisations internationales doivent être négociés, la Commission présente des recommandations au Conseil, qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires.
Ces négociations sont conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil pour l'assister dans cette tâche et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser. La Présidence peut accompagner la Commission si le Conseil l'estime approprié. Les dispositions pertinentes de l'article 300 sont applicables.
4. Dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées par le présent article, le Conseil statue à la majorité qualifiée.
5. Les dispositions du présent article s'appliquent également aux négociations et accords dans le domaine des services et de la propriété intellectuelle, dans les conditions prévues au protocole annexé au présent traité. Ce protocole peut être amendé par le Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen.

L'article 133 paragraphe 5 du traité instituant la Communauté européenne s'applique:
a) aux secteurs des services visés dans la liste d'engagements spécifiques de la Communauté et États membres annexée à l'accord GATS qui figure dans l'annexe 1B à l'accord établissant l'OMC, tel qu'elle existe à la date d'entrée en vigueur de ce Protocole;
b) aux matières couvertes par l'accord TRIPS qui figure à l'annexe 1C à l'accord établissant l'OMC; à l'exception de ....

PARTICIPATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUX TRAVAUX DE L'OMC. Projet de protocole nouveau sur les modalités de participation de l'Union européenne (Communauté européenne et États membres) aux travaux de l'OMC

Article premier
La participation de l'Union européenne (Communauté européenne et États membres) aux travaux de l'OMC obéit aux règles du présent protocole.

Article 2



Une procédure unique s'applique dans tous les cas, qu'il s'agisse de l'exercice de la compétence communautaire, de l'exercice de la compétence des États membres ou encore de l'exercice de compétences partagées entre la Communauté et les États membres.

Article 3
1. La Commission assume le rôle de porte-parole et de négociateur unique de l'Union européenne et elle présente la position commune de l'Union établie conformément au présent protocole.
2. Dans le cadre des négociations, la Commission opère sur la base d'une autorisation préalable du Conseil suite à des recommandations qu'elle lui présente. Le Conseil peut, à tout moment, adresser des directives de négociation à la Commission.
3. Aux fins du paragraphe 2, le Conseil statue à la majorité qualifiée.

Article 4
1. Les États membres peuvent participer à toutes les réunions de l'OMC directement ou par l'intermédiaire de la Présidence du Conseil; celle-ci est assistée par le Secrétariat général du Conseil.
2. La Commission s'assure que les États membres et la Présidence du Conseil sont informés, suffisamment à l'avance, de la tenue de toutes les réunions de l'OMC.
3. La Commission fait parvenir sans délai aux États membres et à la Présidence du Conseil tous les documents dont elle dispose.
4. A tout moment, la Commission donne suite au souhait d'un État membre de procéder à une consultation sur une position exprimée ou à exprimer au nom de la Communauté et des États membres. Si besoin est, la Commission demande une suspension de séance pour répondre à ce souhait.

Article 5
1. La position commune que la Commission est appelée à exposer à l'OMC au nom de l'Union européenne est établie par le Conseil. La Commission peut présenter des propositions dans ce but.
2. Toutefois, le Conseil peut prévoir des modalités particulières pour établir cette position commune lorsqu'il s'agit de prendre position sur des textes de l'OMC qui n'ont pas d'effet juridique pour la Communauté ni pour les États membres.
3. Lorsqu'il s'agit de prendre position sur la gestion courante des affaires, la position de l'Union est établie par la Commission.

Article 6
Les positions communes de l'Union européenne visées à l'article 5 sont établies à la majorité qualifiée.

Article 7
1. Si une procédure de règlement des différends est lancée dans le cadre de l'OMC contre un ou plusieurs États membres, l'unité de représentation de l'Union doit être respectée.
2. Le ou les États membres concernés sont représentés par la Commission dans la procédure, y inclus devant l'organe d'appel. La défense est préparée par la Commission en coopération étroite avec les États en cause et en tenant le Conseil et le Comité visé à l'article 133 du traité pleinement informés.
3. Les États membres en cause et la Commission feront tous les efforts possibles pour éviter que les procédures de l'OMC n'aboutissent à la remise en cause des avantages de la Communauté ou d'autres États membres.

Article 8
1. Lorsqu'il s'agit de lancer une procédure de règlement des différends contre un État tiers, membre de l'OMC, la Commission procède, après avoir consulté le Comité visé à l'article 133 du traité, aux consultations prévues au Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC.
2. La décision de demander à l'OMC l'établissement d'un groupe spécial (panel) ou de faire appel contre un rapport d'un tel groupe spécial est prise par le Comité visé à l'article 133 du traité selon la procédure visée à l'article 6.
3. Lorsqu'il s'agit d'un domaine qui relève de la compétence des États membres et qu'il n'est pas possible d'établir une position commune conformément à l'article 6 pour demander l'établissement d'un groupe spécial à l'OMC, un État membre peut faire cette demande pour son propre compte, sauf dans le cas où le Conseil s'est prononcé à la majorité qualifiée contre une telle demande.

Le grand méchant loup

Il était une fois. Pourquoi faire référence à un conte ? La plupart de ces histoires ont un caractère polysémique qui aide à faire entrer un fait en résonance. Les séries d explications alors prolongent le conte sous d autres formes. Si vous vous souvenez bien, le loup croque la grand-mère et prend sa place. Le petit chaperon rouge entre en scène. Personnage naïf ou cynique, il est prêt à accepter la substitution. Ce n est qu en y regardant attentivement que


attac

museau, oreilles et dents de loup finissent par trahir le déguisement de l'animal. Trahison ou simple conscience de l'observateur qui met à jour la véritable nature de l'apparence ?

Dans le rôle du loup nous retrouvons la Banque mondiale : « Les pauvres ne jouissent pas des libertés essentielles d'action et de choix que l'on tient généralement pour acquises » dit-elle. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les constats qui s'enchaînent, d'où une conclusion d'étape : « Au quotidien, ces multiples privations sont aussi intenses que douloureuses, comme en témoignent éloquemment les réflexions des pauvres sur leur vie ». La Banque mondiale écoute les pauvres, elle commandite une étude « La Parole est aux pauvres ». Eh bien nous sommes d'accord avec le mot d'ordre lancé de Washington : « Combattre la pauvreté ».

La suite de l'histoire tient aux différentes variantes du conte lui-même. Le chaperon rouge se fait-il croquer ? Les chasseurs la sauve-t-elle ? Bien entendu, elle tient avant tout au rôle que nous voulons y jouer... que nous pouvons y jouer.

Mais reprenons le fil de la Banque mondiale. Arrêtons de crier au loup. Constatons. Le « per diem » d'un fonctionnaire international est à peu près (tout dépend de son niveau) de $300 à $400 USD par jour (hôtel compris – non compris son salaire et ses indemnités de déplacement si elles existent). Soit environ par jour l'équivalent d'un an de salaire d'une personne parmi celle les plus pauvres, 2 milliards d'individus sur cette planète, la nôtre qui ne s'arrête pas à Washington et à quelques salons feutrés. Pourtant du haut de ces lieux, sans doute il était nécessaire de dépêcher études et scrutateurs afin d'en arriver à ce constat imparable : « Les citations ci-dessous illustrent ce qu'être pauvre veut dire » (nous n'osons pas les reproduire par peur de l'évidence). Mais franchement pour de telles évidences sans doute aurait-il mieux valu employer ces déplacements à des consultations de travail concrètes plutôt que de glaner des témoignages moult fois cités par pléthore d'études sociologiques ou autres. S'il faut combattre la pauvreté, nous sommes d'accord, combattons-la sans partie pris ni arrière pensée : venez par exemple au Forum Social Mondial ou à Dakar 2000 mesdames et messieurs les spécialistes de la Banque mondiale et mettons, ensemble, cartes sur table !

Ne soyons pas méchants, c'est un contre-emploi par rapport au rôle que nous entendons jouer depuis le début de l'article. Gobons. Et comme le dit la Banque mondiale passons à l'action contre la pauvreté. Revient une idée qui semble la panacée le « micro-crédit » et son corollaire la « micro-entreprise ». D'accord il est intéressant de financer des projets proches des gens et de les aider à réaliser leur rêve. Nous n'allons pas dire le contraire, mais simplement poser une question : dans quel contexte « macro », ces projets vont-ils voir le jour ? A notre tour de prendre un exemple : celui de Volkswagen au Brésil (une transnationale, nous sommes d'accord). Presque aucun employé : les prestataires de services, les micro-entreprises, fournissent à la fois les besoins en matériel et les besoins en personnel pour installer le matériel livré. La micro-entreprise ne peut avoir qu'un seul client ou alors ce n'est plus une micro-entreprise vue la production journalière de l'usine Volkswagen. Si les prix, par exemple pour cause de salaires trop élevés, sont estimés trop importants, on peut toujours changer de micro-entreprise. En cas de grève, pas de problème pour Volkswagen : on change de micro-entreprise. De toute façon plus rien ne concerne le client : il achète un service, il en fixe le prix et puis voilà tout. Rien de plus ne le touche. On comprend sans peine que le financement de micro-projets peut se trouver à la merci complète de stratégies « macro » de groupes transnationaux, voir même les servir. Passons, nous pourrions multiplier les exemples de ce type. Or dans le combat contre la pauvreté si le micro-crédit est présent le contexte « macro » est plutôt absent sauf pour estimer que « Les pauvres insistent sans exception sur l'importance des opportunités matérielles ». Marie-Antoinette aurait pu conseiller de nous donner des brioches, cela serait revenu au même. Nous vivons une époque formidable.

Le grand coupable, celui dont il faut se méfier, c'est l'Etat : corrompu et inefficace. Oui la corruption existe. Oui en général l'Etat est corrompu ici comme ailleurs. Nous n'avançons nulle part, sauf à voir la conclusion qu'en tire la Banque mondiale, nous y reviendrons. La corruption, la Banque mondiale comme la soi-disant indépendante ONG « Transparency International », est une affaire d'état et de fonctionnaires. Jamais on ne parle du corrupteur : ni la micro-entreprise, ni les personnes à moins qu'elles en aient les moyens et des moyens à la mesure des appétits des dirigeants, c'est certain. Dans toutes les affaires de corruption au plus haut niveau et systématisées, on retrouve l'un des grands acteurs économiques mondiaux. Comment les puissances du Nord, bailleurs de fonds et grands décideurs de la Banque mondiale, vont-elles



mettre un terme aux paradis fiscaux et aux pratiques de leurs grandes entreprises ? Ce n'est simplement pas envisagé ni même effleuré. La faute, la très grande faute revient aux gouvernements du Sud. Si. Passons donc sur la corruption pour n'en retenir que deux des solutions trouvées par la Banque mondiale pour combattre la pauvreté en combattant les inefficacités étatiques.

« On encouragera les administrations publiques à être responsables et attentives à leur clientèle ». Je ne sais pas si la Banque mondiale à de bons traducteurs ou si le jeu de mot a été prévu mais étymologiquement (Rome antique) la clientèle c'est justement celui qui finance l'homme politique. Passons encore une fois. Ce qui nous intéressera ici c'est la tendance à considérer les services publics comme ayant une clientèle et donc comme fournisseurs d'un service qui pourrait être marchand et donc privé, mais qui est d'état pour des raisons structurelles, de manque de solvabilité du « client », ou peut-être historique.

Mais nous allons être sauvés, voici Internet, l'autre solution descendue des nues : « L'accès à des informations telles que les budgets, les mécanismes participatifs de budgétisation et le classement de la performance des services publics sont autant d'outils qui permettent aux citoyens d'influer sur les prestations du secteur public et d'exercer un certain contrôle, tout en limitant les possibilités de corruption. ». Voici de quoi nous réjouir. Faisons donc un détour par le G8. Lorsqu'un représentant du Ministère des Affaires étrangères français, demande à des organisations militantes de participer au projet « Dot Force » (accès à Internet pour les pays du Sud pour schématiser rapidement) du G8 que demande-t-il au juste ? De profiter des savoir-faire et des expériences développés pratiquement sans frais qui donnent de l'efficacité aux diverses organisations. Oui. Mais quand ces organisations lui demandent pourquoi ne pas tout bonnement annuler la dette des pays comme l'ont demandé 26 000 000 de signataires d'un bout de papier qui s'appelle une pétition, et les centaines de milliers de manifestants physiques qui ont perturbé les différents G7 et G8 (preuves de leur efficacité CQFD), au lieu de vouloir nous entraîner dans un nouveau chantier dont on peut douter de la pertinence en l'état des choses, nous n'obtenons que le silence.

Questions. Alors que depuis des dizaines d'années tout le monde sait que le développement des moyens de communication (routes, chemins de fer, ports, aéroports, téléphones), est le moyen privilégié du développement tout court, pourquoi nous servir l'Internet comme une solution universelle ? Alors qu'on sait très bien qu'il coûterait moins cher de faire passer un tuyau des zones où l'eau existe vers les zones arides, pourquoi nous servir l'OGM résistant à la sécheresse comme une solution universelle ? Dans les deux cas nous sommes loin des micro-entreprises et du développement des pays pauvres : le fournisseur de service est toujours une transnationale. Le tuyau comme la route ne rapporte que peu à ces entreprises mondiales. En effet les « locaux » en maîtrisent les savoir-faire mais manquent d'argent pour développer ces infrastructures.

Mais revenons à la Banque mondiale dans son combat contre la pauvreté. Evidemment elle a interviewé « plus de 60 000 femmes et hommes défavorisés dans 60 pays », mais elle ne s'est pas sentie concernée par le contrôle des changes stricts imposés avec succès par deux pays du Sud très récemment. Aussi elle peut affirmer : « Pour gérer les risques liés à des chocs financiers et aux termes de l'échange, rien ne remplace une bonne politique macroéconomique et des systèmes financiers solides. Mais cela doit aller de pair avec une ouverture mesurée du compte de capital, qui permet de réduire le risque de mouvements volatiles à court terme. » Nous noterons au passage la « bonne politique » et « l'ouverture mesurée ». Ne croyez cependant pas que nous ayons des solutions à proposer et à discuter (c'est une blague)... la Banque mondiale non plus (ce n'est pas une blague). Du reste elle ne va pas s'étendre sur le sujet.

« La voix des individus et des pays pauvres doit résonner plus fortement dans les forums internationaux, car c'est à cette condition que les priorités, les accords et les normes internationaux refléteront leurs besoins et leurs priorités, par exemple dans les domaines du commerce et des droits de propriété intellectuelle. » Mais voyons, le système de prise de décision dans les Institutions Financières Internationales changera donc. Les pays pourront avoir accès à toutes les statistiques les concernant avant de pouvoir discuter, et les prises de décision ne se passeront plus à huis clos ni à la mesure du cens que chaque pays verse. Du reste « Il convient que les institutions financières internationales et les autres organisations internationales poursuivent leurs efforts pour appliquer des stratégies et des mesures entièrement transparentes, et pour



mener un dialogue ouvert et régulier avec les organisations de la société civile, en particulier avec celles qui représentent les pauvres. »

La dernière fois que j'ai pu assister à une réunion internationale, il y avait tout juste des interprètes pour que chacun puisse s'exprimer dans sa langue (et encore... si on considère sa langue comme celle de l'une des trois des anciens empires coloniaux) sur des documents tous en anglais. J'oubliais l'anglais est la langue du pauvre, c'est bien connu... La preuve, Alcatel (multinationale dont on dit qu'elle est française) en a fait sa langue officielle à l'Intérieur de son empire.

Il faut tout de même lire le document en question, ne serait-ce que pour la raison que nous ne jouerons pas les chaperons rouges éternellement et que le déguisement finit par épuiser le loup : http://attac.org/fra/orga/doc/bm.htm

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

A l'occasion du sommet ASEM 3 d'octobre

FORUMS ET MANIFESTATIONS A SEOUL

Les rencontres Asie-Europe (ASEM) ont débuté en 1996. Elles réunissent, tous les deux ans, les chefs d'Etat de l'Union européenne et de dix pays d'Asie orientale (le Japon, la Chine, la Corée du Sud et ceux de l'ASEAN — moins la Birmanie). La troisième rencontre ASEM vient de se tenir en octobre à Séoul. Attac s'est rendue, à cette occasion, en Corée du Sud, pour participer au Forum alternatif, aux meetings et aux manifestations qui se sont succédé du 15 au 20 octobre. Nous n'étions pas seuls : en plus des nombreux Sud-Coréens, 262 militants étrangers étaient là, venant de 33 pays et représentant 95 organisations.

La délégation française était l'une des plus nombreuses, ce qui est un fait nouveau. En 1996, lors du deuxième sommet de Londres, elle n'était encore composée, pour l'essentiel, que du Centre Lebret et du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). Cette fois-ci, Attac, AC !, Sud PTT et le Groupe des dix, le Mouvement des sans-papiers, des féministes et une députée européenne (Roseline Vachetta, de la LCR) ont aussi fait le déplacement.

UN INTERET CROISSANT

Toutes les organisations intéressées en France par le sommet alternatif n'ont pas pu se rendre à Séoul. Ainsi, des contacts positifs avaient été établis au printemps dernier, lors de la visite d'une délégation asiatique, avec d'autres associations, la Confédération paysanne, la FSU, la CFDT et la CGT — via la CGT Renault, l'entreprise automobile ayant récemment pris le contrôle de Nissan au Japon et de Samsung Motors en Corée. Mais le calendrier international d'activité très chargé (Marche mondiale des femmes, rencontres de Via Campesina, etc.) les a forcés à faire des choix draconiens en renonçant à participer directement à certaines échéances.

Si l'intérêt suscité en France par le rendez-vous d'ASEM 3 s'est ainsi élargi, c'est bien parce que les résistances à la mondialisation néolibérale rapprochent les deux extrémités de l'Eurasie. Parce que nous prenons conscience de nos responsabilités face à la politique asiatique de l'Union européenne, à l'heure de la recolonisation économique du monde par les puissances de la triade dominante (Amérique du Nord, Europe occidentale et Japon). Et parce que le mouvement syndical et associatif sud-coréen est activement intervenu, ces dernières années, dans l'arène internationale. Le sommet ASEM 3 a donc été l'occasion d'affirmer notre solidarité avec les luttes engagées en Asie orientale et de resserrer les liens avec des organisations dont nous mesurons mieux aujourd'hui l'importance.

L'intérêt est réciproque. L'expérience française attire tout particulièrement l'attention des Asiatiques. Des liens intersyndicaux se sont noués ces dernières années entre la France et la Corée du Sud ; et AC ! a déjà été invité à Séoul, le combat des chômeurs étant là-bas une question à la fois neuve et pressante. Dès sa fondation, en 1998, notre association ATTAC est elle aussi entrée en rapports avec de nombreux mouvements extrême-orientaux. Son dynamisme suscite de nombreuses questions : Comment a-t-elle investi le terrain des résistances à la dictature des marchés ? Comment lier la campagne "Tobin" aux autres champs de mobilisation ? Comment s'opère en son sein la rencontre du social et du citoyen ?

La délégation française était l'une de celles (avec, par exemple, la délégation thaïlandaise) où le mouvement social était le plus fortement représenté, de concert avec les ONG. Elle a joué un rôle particulièrement actif dans la co-organisation ou dans l'animation de plusieurs ateliers du Forum alternatif : spiritualité et mondialisation avec le Centre Lebret, femmes et

travail avec AC ! et Sud, pauvreté avec le CCFD, commerce et finances avec ATTAC..., ainsi que dans l'impulsion d'un réseau de parlementaires progressistes (nous reviendrons dans un second article sur cette initiative parlementaire). ATTAC fut dans l'ensemble fort à l'honneur, on peut le dire. Elle a notamment été invitée à intervenir lors de la plénière d'ouverture et a été choisie pour porter, lors de la principale manifestation de rue, le salut solidaire de tous les participants étrangers.

UNE OCCASION D'APPRENDRE

Un réseau associatif s'est constitué depuis 1996, pour faire entendre les voix citoyennes lors des sommets ASEM. Il est très inégalement représenté suivant les pays mais, parmi les organisations qui l'animent se trouvent des partenaires réguliers d'ATTAC comme le Transnational Institute d'Amsterdam pour l'Europe, Focus on the Global South de Bangkok pour l'Asie orientale, sans oublier la confédération syndicale radicale KCTU en Corée du Sud, qui fut au centre de toutes les initiatives à Séoul. Nous avons de même retrouvé à Séoul nos amis de KoPA, la coalition constituée contre les accords régionaux de libre-échange.

Le processus ASEM est aussi l'occasion d'apprendre à connaître d'autres partenaires, avec lesquels nous n'avions pas établi auparavant de relations. C'est particulièrement vrai en Corée, avec la Fédération des associations environnementales ou un impressionnant volant d'organisations féministes (côté coréen, les femmes étaient souvent en majorité tant dans la direction du Forum alternatif que dans les manifestations de rue — mais pas dans la représentation syndicale...). A bien des points de vue, Séoul fut pour les membres de la délégation française une expérience politique très riche, qui nous a permis de percevoir un peu de l'originalité de la situation dans ce pays.

Des divergences se sont manifestées entre les composantes les plus radicales ou les plus modérées du mouvement. Elles ont porté sur la caractérisation du processus officiel ASEM (une question sur laquelle nous reviendrons ultérieurement), sur le principe même des subventions gouvernementales ou sur les formes ("confrontationnistes" ou "pacifiques") des manifestations de rue. De telles tensions s'expriment aujourd'hui dans bien des mobilisations internationales (Seattle, Prague...), mais elles s'inscrivent ici dans un contexte particulier. Une décennie après la fin de la dictature, divers courants politiques sont en voie de constitution (libéraux, social-démocratie, gauche radicale...). La Corée du Sud apparaît ainsi comme l'un des pays, avec la France et les Etats-Unis, où une importante confédération syndicale (la KCTU) se lie activement au monde associatif, mais où les contradictions avec une aile des ONG n'en sont pas moins vives sur la question des réformes libérales initiées dans le cadre de la mondialisation par la présidence Kim Dae-jung : faut-il accepter, voire radicaliser, ces réformes pour se débarrasser enfin des conglomérats bureaucratico-industriels d'hier, ou faut-il les combattre pour défendre l'emploi, en définissant une "troisième voie" tout à la fois contre la dictature ancienne de ces conglomérats et contre la dictature nouvelle du FMI ?

Malgré ces tensions, les débats au sein du Forum alternatif ont permis de mieux connaître des expériences poursuivies tant en Europe qu'en Asie, et de mieux collectiviser la réflexion de fond. Quant aux manifestations — culturelles et militantes —, elles eurent du souffle ! Avec un dynamisme et un apparat militants dont il serait bon que l'on s'inspire en France.

Cinq mille personnes se sont réunies le jeudi soir, 19 octobre, sur un campus universitaire où elles ont passé la nuit, avant de descendre une première fois dans la rue, le vendredi matin, se heurtant aux forces de polices. L'après-midi du 20 octobre, nous étions vingt mille (selon les organisateurs et la presse) lors du rassemblement organisé conjointement par tous les réseaux concernés (à savoir le Forum alternatif dit des ONG, KoPA et une coalition ad-hoc). C'est à cette occasion qu'ATTAC est intervenue du podium, aux côtés de la KCTU et de la coalition des organisations femmes, pour affirmer la solidarité internationale. Le lendemain, 21 octobre, les délégations étrangères se sont rendues le long de la (fort mal nommée) zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud, ce lourd héritage des guerres chaude et froide des années cinquante. Une visite particulièrement symbolique alors que le dialogue politique vient de reprendre entre les deux parties du pays.

De nombreux contacts ont pu être suivis en marge du Forum et des manifestations, y compris avec la Taegu Round, une initiative largement initiée par l'autre pôle syndical, la FKTU, moins radicale que la KCTU.

En se rendant à Séoul, ATTAC a pu faire d'une pierre trois coups. Elle a renforcé et élargi ses liens avec le mouvement syndical et associatif



coréen. Elle a activement participé au versant asiatique des mobilisations contre la mondialisation néolibérale, poursuivant ainsi un engagement initié dès 1998. Elle s'est inscrite dans le réseau d'organisations qui, en France et en Europe, font entendre les exigences citoyennes à l'occasion des rencontres ASEM entre l'Union européenne et les Etats d'Asie orientale : c'était la première fois que nous avions l'occasion de le faire, mais ce ne sera pas la dernière. En effet, les rencontres d'ASEM 4 se tiendront en 2002, au Danemark.

Pierre Rousset
Groupe de travail international d'Attac (France), Région Asie groupe-asie@attac.org

Campagne pour une ONU indépendante du capital

Depuis la proposition de Kofi Annan pour un "Contrat Global", il y a un an et demi, les débats qui on suivi n'ont toujours pas fait en sorte que l'adhésion ait des conséquences obligatoires (c'est-à-dire surveillance et mise en application) pour les entreprises. Le site Web des Nations Unies pour le Contrat Global joue un rôle primordial . Sur ce site, les entreprises sont censées présenter un rapport annuel de leurs avancées en matière de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme, l'idée étant que les Organisations Non Gouvernementales qui auront adhéré au Contrat Global pourront réagir sur ces rapports. Mais cela ne nous mène pas loin. "Ce n'est pas un code de conduite et les Nations Unies ne sont pas mandates, n'ont pas non plus la capacité de vérifier la conformité" a précisé le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, John Ruggie .

Quelques jours avant la conférence au sommet, le Centre pour des ressources et une action mondiale (TRAC)en faveur d'une coalition des associations pour l'environnement, les droits de l'homme et autres a demandé par écrit à Kofi Annande revenir sur le Contrat Global. Le Contrat, dit la lettre, permet aux compagnies de "profiter de tous les avantages d'une association avec les Nations Unies sans assumer aucune responsabilité". S'engager dans une collaboration avec des entreprises sur la base de vagues déclarations, continue-t-elle, détourne l'attention de la nécessité d'une action plus substantielle pour rendre les entreprises responsables de leur comportement" La lettre soulignait aussi que les premières compagnies à adhérer au Contrat Global ont des performances largement défectueuses en matière d'environnement et d'action sociale. Tel est le cas de Shell, BP, Amoco, Nike, Rio Tinto, Novartis, Bayer, DuPont, Suez Lyonnaise des Eaux, et ABB. En promouvant le Contrat, les Nations Unies risquent de se rendre complices d'un marquage positif des compagnies qui violent les principes des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement. La coalition a demandé aux Nations Unies de développer plutôt un cadre légal international obligatoire régissant les opérations des entreprises multinationales.

Durant tout ce temps, les corporations et leurs lobbies ont indiqué clairement qu'elles n'accepteraient aucune contrainte, ni aucun contrôle par le Contrat Global. A titre d'exemple, Maria Livanos Cattaui de la Chambre Internationale de Commerce (ICC) a dit à Koki Annan, lors de la conférence au sommet que la version initiale du Contrat, sans mécanisme de surveillance ni de contrainte devait être "entretenue et protégée". Dans un article pour le Herald Tribune, elle explique plus avant "que le commerce que le Commerce considérerait avec méfiance toute suggestion d'évaluation externe des performances des compagnies." Le Contrat Global, a écrit Madame Cattaui "ne doit pas être un vecteur gouvernemental pour accabler le commerce de règles normatives."

Dans un geste préventif, le ICC a entamé une nouvelle offensive contre ceux qui demandent des règles internationales pour les compagnies multinationales (voir aussi l'articles sur le congrès mondial du ICC à ce sujet). Dans une déclaration au sommet annuel du G8 au Japon, le ICC a vertement rejeté tout geste dans cette direction.. Il en a appelé aux membres du G8 "pour qu'ils restent fermes et rejettent les demandes de groupes extérieurs bizarres et souvent non représentatifs, qui cherchent à imposer des règles aux multinationales et réclament le droit de vérifier la conformité des compagnies à ces règles." Le ICC a fait de la remise en cause de la légitimité de ONG un trait habituel de son effort pour contrer la critique croissante des abus de pouvoir du capitalisme mondial. "Le besoin de règles minutieuses d'une telle nature édictées par les gouvernements n'est pas démontrable" dit le ICC aux dirigeants du G8. A la place de codes et règles contraignantes des gouvernements", le ICC suggère "des principes de commerciaux sur la base du volontariat, développés par les compagnies elles-mêmes ou des organisations de commerce telles que le ICC."

Le Contrat Global est très apprécié du ICC en raison de ses caractéristiques fondées



entièrement sur le volontariat. Le groupe des industriels donne une large place au Contrat sur son site Web et fait de grands projets pour son utilisation future. A la conférence au sommet de ONU, le ICC a annoncé qu'il utiliserait le Contrat Global "pour préparer la contribution du commerce lors de la conférence des plus 10 en 2002". Le commerce a déjà commencé ses préparatifs pour la conférence des Nations Unies à l'occasion du 10e anniversaire du Sommet mondial à Rio de Janeiro. Le ICC fera de nouveau la promotion d'un "marché libre" et de l'autorégulation dans l'entreprise pour tenter d'éviter, ou noyer par anticipation, les exigences de la société civile de politique contrecarrant l'accélération des crises sociales et environnementales. Le Contrat a aussi été adopté par d'autres industriels destructeurs de verdure notoires, y compris le WBCSD , le IPIECA , et l'IFA Ces groupes ont tous des espaces séparés sur leur site Web avec le logo du Contrat Global mis en évidence.

Le Contrat contre la réaction des anti-capitalistes ?

Il n'est pas étonnant que les groupes de lobbying des industriels utilisent le Contrat Global comme outil de relations publiques. Dès le début, Kofi Annan a vendu le Contrat comme moyen d'améliorer l'image des corporations et l'image de la globalisation menée par les industriels. A la conférence au Sommet de juillet, Kofi Annan a rappelé comme il avait "averti les dirigeants du commerce international que la globalisation pourrait s'avérer plus fragile qu'il ne l'imaginait." "Depuis," insiste Kofi Annan, "les événements de Seattle et d'ailleurs ont étayé mon avertissement." Phil Watts du groupe Royal Dutch Shell a approuvé Kofi Annan, "Rappelez-vous Seattle, Davos, Washington, si c'est là l'alternative, alors, il n'y en a pas d'autre que l'intervention. " Selon une information des Nations Unies, les manifestations qui eurent lieu à Seattle lors de la Conférence de l'Organisation mondiale du Commerce contre le pouvoir des industriels est précisément ce qui les a poussés à adopter le Contrat Global. De telles déclarations suggèrent que la motivation première des sociétés multinationales pour adhérer au Contrat ne résulte pas d'un respect sincère des principes affichés par le Contrat, mais du fait qu'ils considèrent le Contrat comme un rempart utile pour leurs relations publiques contre la vague montante de critique publique à une globalisation contrôlée par l'industrie.

Le débat autour des impacts sociaux et environnementaux de la globalisation néolibérale n'a jamais été plus intense et vise le rôle des sociétés multinationales. L'appel en faveur d'un contrôle politique de leur pouvoir politique et économique se renforce. Un exemple concret en est l'exigence de la mise en place par les Nations Unies de règles exécutoires sur leur comportement d'industriels. Le ICC s'oppose véhémentement à ces règles, tout en faisant simultanément du lobbying pour affaiblir les accords existant sur les problèmes sociaux et d'environnement. La direction des Nations Unies a un besoin urgent d'expliquer pourquoi elle s'engage dans des partenariats avec des groupements d'industriels tels que le ICC dont le projet est de façonner les règles internationales autour des intérêts purement commerciaux des grandes multinationales.

Première publication CORPORATE EUROPE OBSERVER - ISSUE 7 20 October 2000 - Corporate Europe Observatory (CEO) Email: ceo@xs4all.nl ou http://www.xs4all.nl/~ceo

RECOMMENDED READING
"Tangled Up In Blue - Corporate Partnership at the United Nations", a new report published by TRAC (Transnational Resource & Action Center): http://www.corpwatch.org/globalization/un/tangled.html

Traduction : Aline Grimbert, traductrice bénévole coorditrad@attac.org

Taxe Tobin

le "FORUM DE GENEVE" CONTROLE DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX,TAXE TOBIN ET FINANCE SANS LOIS - Les 17 et 18 NOVEMBRE 2000 à l'Université de Genève (Uni Mail) Salle S160 (entrée libre)

Les défenseurs acharnés de l'absence totale de règles et de l'affaiblissement durable, et peut-être décisif, des Etats, ne prennent que rarement peur en constatant à quel point la circulation des capitaux sans aucune surveillance est le terrain criminogène par excellence de la grande délinquance financière. Peu réprimée et en forte expansion, cette attitude interroge à la fois les politiques et les juges.

Le poids des paradis fiscaux, bancaires et judiciaires dans l'économie mondiale est-il seulement l'indispensable soupape de liberté d'un système à vocation hégémonique qui se proclame autorégulé, ou, au contraire, une des



conséquences, fort dommageable, de ce système ?

De ces deux approches est née l'idée force du forum de Genève des 17 et 18 novembre 2 000, qui consiste à étudier ensemble les deux approches. Au-delà des criminologues, des juristes et des politiques, ce sont aussi et surtout les contribuables et les citoyens, premières victimes de cette dangereuse et tentaculaire évolution, qui sont concernés.

C'est ainsi qu'après un état des lieux depuis le premier appel des juges de Genève en 1996 (thème 1), le forum traitera successivement de la liberté de mouvement des capitaux et de la taxe Tobin (thèmes 2 et 3), de l'absence de contrôle de la finance (thème 4) puis de leurs conséquences pour les juges (thèmes 5 et 6) et les politiques (thème 7 et 8), ainsi que des solutions possibles et de leur suivi.

Conférenciers : Bernard Bertossa, procureur de la République et canton de Genève // Christian de Brie, collaborateur au Monde Diplomatique et membre de l'observatoire de la mondialisation // Chantal Cutajar, maître de conférence, Université de Strasbourg // Jean de Maillard, juge à Blois et auteur de l'ouvrage : "Finance sans loi" // Bernard Monnot, banquier // Bruno Jetin, maître de conférences à l'Université Paris-Nord et membre du conseil scientifique d'Attac // René Passet, président du conseil scientifique d'Attac et auteur de plusieurs ouvrage, notamment "L'illusion néo- libérale". // Sébastien Vibert, journaliste // Jean Ziegler, Rapporteur spécial auprès de l'ONU et professeur à l'Université de Genève // Manuel Grandjean, Journaliste (rédacteur en chef du quotidien suisse romand "le Courrier")

Le forum débutera le vendredi 17 novembre à 13h30 et se terminera le samedi 18 aux environs de 17h00.Pour en savoir plus :
attac-Genève : geneve@attac.org
attac-Rhône : rhone@attac.org
Association Suisse des Amis du Monde Diplomatique : Tél : + 41 (0)22 / 346 69 40

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/>

- Vendredi : CH : ZURICH – FR : MARSEILLE – L AUTRE SOMMET – PARIS 11 – MAYENNE
- Samedi : FR : MARSEILLE – L AUTRE SOMMET – PARIS 11 - MAYENNE
- Dimanche: PARIS 11
- Lundi : BE : NAMUR – FR: EVREUX - CLISSON
- Mardi: BE: NAMUR – BRUXELLES – FR: LA ROCHELLE – POITIERS – CHALONS EN CHAMPAGNE – PARIS 14 – CLERMONT FERRAND - FOIX

Calendrier international.

D'ici à la semaine prochaine voici quelques rendez-vous internationaux. Si vous souhaitez en savoir plus merci de consulter <http://www.globenet.org/aitec/calendrier/calendrier.htm>. Pour compléter ce calendrier, merci d'envoyer toute information à : aitec@globenet.org

- 12/11: Forum civique dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (Barcelone)
- 13/11: 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // Barcelone IV - Rencontres euro-méditeranéennes des chefs d Etats et de gouvernements
- 14/11: 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // Barcelone IV - Rencontres euro-méditeranéennes des chefs d Etats et de gouvernements
- 15/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // Barcelone IV - Rencontres euro-méditeranéennes des chefs d Etats et de gouvernements // Conférence annuelle d'Eurodad, Helsinski, Finlande



- 16/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // Barcelone IV - Rencontres euro-méditeranéennes des chefs d Etats et de gouvernements // Conférence annuelle d'Eurodad, Helsinski, Finlande
- 17/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // Barcelone IV - Rencontres euro-méditeranéennes des chefs d Etats et de gouvernements // Conférence annuelle d'Eurodad, Helsinski, Finlande